



المدیرية العامة

DIRECTION GÉNÉRALE

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Poste et des Télécommunications

E.P.I.C Algérie Poste

Lot n° 04 Zone d'Affaires Bab-Ezzouar Alger

NIF : 0002216002104442

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément aux dispositions des articles 93 et 97 de la procédure de passation des marchés, de l'EPIC « Algérie Poste », la Direction Générale d'Algérie Poste, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales 20/DGAP/CNCP/2024 portant « Sélection d'un transporteur au profit du personnel de la direction du centre national des chèques Postaux », paru dans les quotidiens nationaux le 09 décembre 2024, qu'à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, des offres techniques et financières, le marché est attribué à titre provisoire à :

| Soumissionnaire retenu | Numéro D'identification Fiscale (NIF) | Montant de L'offre DA/TTC | Note du Soumissionnaire | | |
|------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------|-----------------|--------------|
| | | | Note technique | Note financière | Note globale |
| ETS DAHOU MOURAD | 184101303069113 | Min : 46.469.500,00 DA/TTC Max : 46.469.500,00 DA/TTC | 28,5 points | 58 points | 86,5 points |

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la **Commission Centrale des Marchés (CCME)**, de la Direction Générale d'Algérie Poste, à l'adresse susmentionnée, dans un délai de **Dix (10) jours**, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le site web d'Algérie Poste, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres Techniques et Financière, peuvent se rapprocher de la Direction Générale d'Algérie Poste, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première parution du présent avis.